

Introduction des comptes d'épargne libre d'impôt



FINANCIÈRE UNIE



Comptes d'épargne libre d'impôt

Une nouvelle façon d'épargner

Les comptes d'épargne libre d'impôt ont été introduits par le gouvernement fédéral dans le budget de 2008 à titre d'incitatif pour les Canadiens à épargner et à investir pour leur avenir. Bien que d'autres pays, tels que les États-Unis et la Grande-Bretagne, aient déjà des comptes d'épargne semblables, il s'agit du premier du genre au Canada. Le gouvernement considère le CELI comme étant le plus important véhicule d'épargne personnelle depuis l'arrivée du régime enregistré d'épargne-retraite (REER) en 1957.



« Nous devons donner aux Canadiens les moyens qui les encourageront à épargner. »

– Gouvernement du Canada, budget 2008, février 2008

« Un des avantages réels des CELI pour les individus sans régime de retraite professionnelle est qu'ils auront accès à un mécanisme pour épargner de manière efficace. »

– C.D. Howe Institute, septembre 2008

« Un CELI devrait faire partie d'une stratégie d'épargne globale, une stratégie qui comprend un REER, ainsi qu'un REEE s'il y a des enfants à charge. »

– Deloitte & Touche LLP, été 2008

Données de base du CELI

Un compte d'épargne libre d'impôt est un véhicule d'épargne enregistré, où des cotisations sont versées en dollars après impôt et où les retraits sont libres d'impôt. Ceci signifie que l'argent peut s'accumuler dans le compte et être retiré en tout temps sans être imposé.

À compter de 2009, tous les résidents canadiens de plus de 18 ans pourront épargner jusqu'à 5 000 \$ à tous les ans dans un CELI. La limite annuelle de cotisation de 5 000 \$ sera indexée à l'indice des prix à la consommation et arrondie au montant de 500 \$ le plus près. Par exemple, avec un taux d'inflation de 2 %, la première augmentation à 5 500 \$ se produira en 2012.

Les CELI peuvent détenir les mêmes placements que les autres comptes enregistrés, y compris des fonds communs de placement, des actions, des obligations et des CPG. Mais ils sont différents des REER car tout montant retiré du compte est automatiquement rajouté aux droits de cotisation de l'année subséquente. Tout droit de cotisation non utilisé peut être reporté indéfiniment aux années subséquentes.

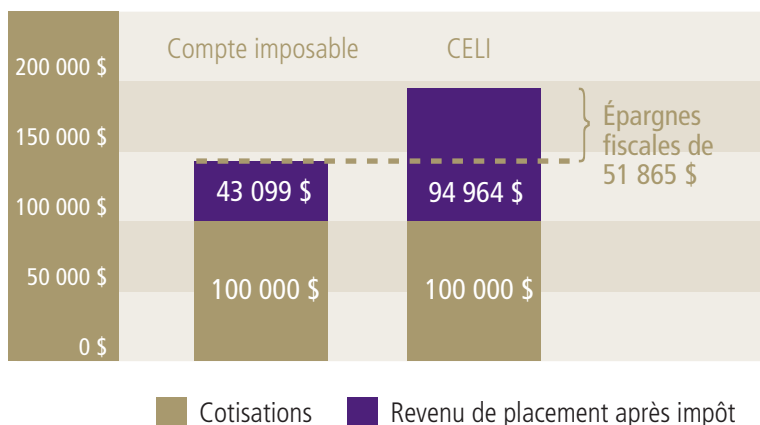
Les CELI sont plus flexibles que les REER, qui exigent que vous ayez un revenu de travail et que vous soyez âgé de moins de 71 ans pour effectuer des cotisations.

Comparaison des véhicules d'épargne

Un CELI versus un compte non enregistré

Les gains en capital et les autres revenus de placement gagnés dans un CELI ne sont pas imposables.

Ainsi, si vous cotisez 5 000 \$ par année dans un CELI pendant 20 ans, vous profiterez d'un total de 51 865 \$ en épargnes fiscales par rapport à un compte non enregistré.



Suppose une cotisation annuelle de 5 000 \$ pendant 20 ans, avec un taux de rendement de 6 % et un taux d'imposition moyen de 45 %.

Le tableau qui apparaît ci-haut est utilisé uniquement pour illustrer les effets du taux de croissance cumulé et n'est pas destiné à refléter les valeurs futures des cotisations investies. Le taux de rendement est présenté à titre indicatif seulement.

Calculer le droit de cotisation

En 2009, Kim cotise le montant maximal de 5 000 \$ à son CELI. L'année suivante, en 2010, elle retire 2 200 \$ et n'effectue pas de cotisations supplémentaires au cours de 2010 et en 2011. À la fin de 2011, son CELI affiche un montant de 3 500 \$.

En 2012, elle peut cotiser :

- les 2 200 \$ qui ont été retirés en 2010
- 10 000 \$ (5 000 \$ pour son droit de cotisation non utilisé en 2010 et 2011)
- 5 500 \$ pour 2012*
- pour un total de 17 700 \$.

Tout dépôt effectué durant 2012 sera déduit des 17 700 \$. Si elle n'utilise pas la totalité de son droit de cotisation pendant l'année, elle peut le reporter aux années subséquentes.

*Comprend une augmentation d'environ 500 \$ pour l'inflation

Un CELI ou un REER?

CELI

Sert presque tous les objectifs d'épargne et de placement

Les cotisations sont effectuées avec le revenu après impôt

Le droit de cotisation est rajouté lorsque des retraits sont effectués

Les retraits sont non imposables

Aucune exigence pour effectuer des retraits à un certain âge

Les cotisations peuvent être effectuées à tout moment par les individus âgés de 18 ans ou plus

La cotisation annuelle maximale – 5 000 \$ – est indexée à l'inflation

REER

Principalement pour les épargnes de retraite

Les cotisations sont déductibles d'impôt

Le droit de cotisation est utilisé lorsque des retraits sont effectués

Les retraits sont ajoutés au revenu et imposés à votre taux actuel

Il doit être converti en FERR avant l'âge de 71 ans. Après cet âge, les retraits sont effectués selon un barème basé sur l'âge

Les cotisations cessent à l'âge de 71 ans

La cotisation annuelle maximale – 18 % du revenu gagné au cours de l'année précédente jusqu'à un maximum de 21 000 \$ en 2009

Comment l'imposition affecte-t-elle ce choix

Lorsque vous choisissez entre un CELI et un REER, un des éléments les plus importants à considérer est vos niveaux d'imposition actuels et futurs.

Habituellement, les épargnants qui prévoient avoir les mêmes taux d'imposition, ou des taux plus faibles, durant la retraite qu'ils avaient durant leurs années de travail profiteraient davantage d'un REER, alors que les autres profiteraient davantage d'un CELI.

En prenant leur décision, les individus devraient prendre en considération l'impôt qu'ils auront à payer pendant la retraite. Un autre élément à considérer pourrait être l'admissibilité d'un individu aux prestations fondées sur le revenu comme la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti. Contrairement au revenu provenant d'un REER ou d'un fonds de revenu de retraite enregistré, qui est compris lorsqu'on calcule ces prestations, les retraits effectués d'un CELI n'affectent pas le niveau des prestations reçues. Vous devriez garder à l'esprit que chaque individu fait face à des situations et à des besoins financiers différents.



Prendre une décision de placement

Les comptes d'épargne libre d'impôt peuvent représenter de précieux outils dans la planification financière. Ils peuvent être utilisés de plusieurs façons – pour un fonds d'urgence, pour l'épargne à court ou à moyen terme dans le but de faire un achat spécifique, pour générer un revenu supplémentaire ou pour les placements à long terme.

Étant donné que les CELI représentent une excellente façon d'épargner pour une maison ou pour les besoins d'éducation futurs, ils sont une bonne alternative aux REER.

Avec un CELI, les investisseurs peuvent :

- Maximiser les épargnes de retraite, au-delà des cotisations REER
- Épargner sans imposition même s'ils ont peu ou pas de droit de cotisation dans leur REER (pour ceux et celles qui ont plus de 71 ans, ou qui subissent d'importants ajustements de pension)
- Utiliser le CELI d'un(e) conjoint(e) ou d'un enfant adulte pour fragmenter le revenu
- Utiliser un CELI à des fins de planification successorale

Parlez avec votre conseiller financier

Avec Assante, votre conseiller peut accéder aux solutions personnalisées de Financière Unie – le programme de gestion de comptes privée Evolution, Optima Stratégie, les Portefeuilles gestion institutionnelle et les Portefeuilles Artisan – gérées par CI Investments Inc. Grâce à la gestion active effectuée par des gestionnaires de portefeuille de partout dans le monde, ces

solutions de premier ordre combinent l'expertise en matière de placement avec les stratégies de planification de patrimoine. Pour les clients à valeur net élevée ayant des besoins plus complexes en matière de planification de patrimoine, nous offrons nos Portefeuilles gérés de clientèle privée exclusifs par l'entremise de la filiale Financière Unie de CI Private Counsel LP.

Portefeuilles gérés de clientèle privée

Le programme de Clientèle privée offre à la fois un plan de placement personnalisé et fiscalement avantageux, ainsi que les avantages d'une planification de patrimoine complète personnalisée pour tous les actifs de votre famille.

Gestion de comptes privée Évolution

Évolution offre aux clients une solution de placement innovatrice qui va au-delà d'un portefeuille traditionnel. Elle est conçue pour répondre à tout niveau de tolérance au risque et d'attente de croissance des clients, et présente l'avantage additionnel de mettre en vigueur des stratégies de placement particulières à leur portefeuille – ce qui améliore le niveau de personnalisation.

Optima Stratégie

Optima Stratégie est un programme de placement global qui est établi selon vos objectifs de placements, vos besoins en matière de revenu et de préservation du capital et votre situation fiscale. Il offre une plus vaste diversification parmi un plus grand nombre de catégories d'actifs que tout autre programme de placement, ce qui nous permet de diversifier votre portefeuille avec davantage de précision

Portefeuilles gestion institutionnelle

Portefeuilles gestion institutionnelle utilisent des théories et des technologies de portefeuille sophistiquées afin de diversifier votre portefeuille avec précision parmi des catégories d'actifs différentes. Chaque portefeuille est géré par plusieurs gestionnaires de placement qui se spécialisent dans une catégorie d'actifs ou un style de placement en particulier.

Portefeuilles gestion institutionnelle Unie SunWise Elite Plus

En tant que fonds distincts, les Portefeuilles gestion institutionnelle SunWise Elite Plus vous offrent des garanties de protection de capital et un revenu garanti à vie.

Portefeuilles Artisan

Six portefeuilles de base offrent une diversification à plusieurs niveaux et une gestion de placement exceptionnelle. Chaque portefeuille a été conçu pour maximiser les rendements tout en minimisant le risque lié à la volatilité.



FINANCIÈRE UNIE

Pour de plus amples renseignements sur les comptes d'épargne libre d'impôt, veuillez contacter votre conseiller ou visiter le www.assante.com.

La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Financière Sun Life, est l'émettrice unique du contrat de rente variable individuelle fournissant des placements dans les Fonds distincts *SunWise* Elite. Une description des principales caractéristiques du contrat de rente variable individuelle applicable est contenue dans la notice explicative, SOUS RÉSERVE DE TOUTE GARANTIE APPLICABLE AU DÉCÈS ET À L'ÉCHÉANCE, TOUTE PARTIE DE LA PRIME, OU DE TOUT AUTRE MONTANT AFFECTÉ À UN FONDS DISTINCT EST INVESTI AUX RISQUES DU TITULAIRE DU CONTRAT ET POURRA AUGMENTER OU DIMINUER EN VALEUR SELON LES FLUCTUATIONS DE LA VALEUR MARCHANDE DES ACTIFS DU FONDS DISTINCT PERTINENT. ©*SunWise* est une marque déposée de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie.

La gamme de solutions de Financière Unie est gérée par CI Investments Inc. (« CI »). En tant que conseiller enregistré sous réserve de la législation sur les valeurs mobilières en vigueur, CI procure des services de conseil en matière de placement et gestion de portefeuille. Ce document est présenté à titre d'information uniquement. Ceci ne constitue pas un prospectus de vente, et ne devrait pas être interprété comme une offre ou une invitation à prendre part dans une offre. La gamme de solutions de Financière Unie est disponible exclusivement par l'entremise de Gestion d'actifs Assante ltée (membre du FCPE) et Gestion financière Assante ltée. Les fonds communs de placement et l'emploi d'un service de répartition d'actifs peuvent comporter des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et les rendements passés pourraient ne pas se répéter. Veuillez lire le prospectus de Financière Unie et consulter votre conseiller avant d'investir.

Financière Unie et(ou) Financière Unie et le logo sont des marques de commerce de CI Investments Inc.

03406 (12/09)